

# REP PMCB

## Responsabilité Élargie des Producteurs Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

Tarif ECOMAISON applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) a créé la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) pour le recyclage des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB). Elle a démarré le 1er mai 2023.

Le but de ce dispositif est d'assurer la collecte, le réemploi et le recyclage des déchets du bâtiment afin que les producteurs soient promoteurs de l'ensemble du cycle de vie de ses produits.

COFIM a retenu l'éco-organisme ECOMAISON, sous l'identifiant unique **FR301693\_04GLKB**. Depuis le 1er mai 2023, COFIM verse donc une éco-participation à cet organisme pour chaque produit mis sur le marché (selon le barème ECOMAISON). Cette éco-participation vous est facturée à l'identique, en sus du prix de vente des produits. Le montant de cette éco-participation est intégré dans nos prix de vente.

Retrouvez le barème applicable par produit : [site écomaison](https://www.ecomaison.fr)

CATÉGORIE PRODUIT	CARACTÉRISTIQUE	€ HT UNITAIRE
<b>BLOC-GAINE - FAÇADE DE GAINE TECHNIQUE</b>		
Bloc-gaine simple vantail bois	Bois, dérivés de bois > 50 % - 1 vantail	1,35 €
Bloc-gaine double vantaux bois	Bois, dérivés de bois > 50 % - 2 vantaux	2,53 €
<b>TRAPPE DE VISITE - TRAPPE DE PLAFOND</b>		
Trappe	Bois, dérivés de bois > 90 %	0,18 €
<b>BLOC-PORTE VITRÉ - CHÂSSIS VITRÉ - ENSEMBLE MENUISÉ</b>		
Bloc-porte vitré huisserie bois simple vantail	Verre > 50 % - 1 vantail	1,61 €
Bloc-porte vitré huisserie bois double vantaux	Verre > 50 % - 2 vantaux	3,05 €
Châssis vitré huisserie bois	Verre > 50 %	1,44 €
<b>HUISSERIE BOIS</b>		
Cadre bois / Huisserie bottelée et montée	Bois, dérivés de bois > 50 %	0,17 €
Composant d'huisserie (montant, traverse)	Bois, dérivés de bois > 50 %	0,06 €